N° 366 — 16e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Samedi 31 Décembre 1904

REDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif :
Rue Nationale, 54, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . Cte. [illegible]
RECLAMES . . . Cte. [illegible]
FAITS DIVERS. . Cte. [illegible]
LOCALES . . . [illegible]

Les annonces seront reçues aussi [illegible] journaux à Paris, [illegible] 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE

OU EN SOMMES-NOUS ?

Ce n'est de ma part ni « optimisme ministériel », comme me le reprochait l'autre jour Clémenceau, dans son article de l'*Aurore*, ni « pessimisme parlementaire » ; c'est la situation qui parle et qui crie, et qui s'impose ! Je demande quand et comment nous pourrions réaliser le programme de cette législature que l'on avait défini en trois mots : impôts sur le revenu, retraites ouvrières, séparation des Eglises et de l'Etat ?

Je demande de quelle manière on pourrait s'y prendre pour exécuter ce programme avant les élections de 1906, alors que la majeure partie de l'année 1905 devra être consacrée à l'étude et au vote de deux budgets, le budget de 1905 et le budget de 1906, le premier étant à peine à moitié fait, et les ministères les plus dispendieux, les plus mangeurs d'argent, la guerre et la marine, n'étant pas encore examinés ?

Rien ne sert de fermer les yeux sur cette situation. On est trop enclin dans les sphères parlementaires à croire que le pays ne regarde pas l'ensemble de la politique générale. Je suis convaincu que le pays voit bien la vérité des choses et que, après toute une longue série de fautes, la dernière faute serait de croire qu'on peut la lui dissimuler. Au reste ce programme de la présente législature, n'est-il pas le programme des républicains depuis vingt-cinq ans ? Est-ce que Gambetta, tout le premier, n'avait pas préparé un projet d'impôt sur le revenu ? Est-ce qu'il n'y avait pas consacré de longues études et sollicité les lumières des hommes les plus compétents pour le préparer avec soin ? Et les retraites ouvrières ? Depuis combien de temps en parlons-nous ? Est-ce que M. Constans, aujourd'hui ambassadeur à Constantinople, n'avait pas préparé un projet de retraites ouvrières que nous avions, à cette époque, considéré comme parfaitement étudié et très pratique ?

Et la séparation des Eglises et de l'Etat ? Voilà trente ans que les républicains la demandent, la promettent, et que nous avons écrit sur ce sujet des articles et des livres qui formeraient une sorte de bibliothèque !

L'injustice serait donc de vouloir faire retomber sur le ministère actuel et sur la majorité actuelle le fardeau de cet ajournement indéfini. Mais ce fut sans doute une ambition excessive et une imprudence de mettre ces grandes réformes dans le programme de la législature présente et de dire : « Ce que les autres n'ont pas fait, nous le ferons ! » On avait en 1902 de vastes espoirs et de hautes pensées qui se sont peu à peu émiettées dans la vie parlementaire, au milieu des divisions quotidiennes des partis et des groupes !

Pour réaliser en une couple d'années les réformes que les précédents gouvernements républicains n'avaient pas pu exécuter en vingt-cinq ans, il aurait fallu une majorité radicale et radicale-socialiste qui ne s'appellerait pas seulement de ce nom pittoresque de *Bloc*, mais qui serait vraiment unie par une inspiration commune, et qui aurait en elle l'âme même des grandes assemblées de la Révolution française ! Pouvions-nous espérer cette manifestation de la conscience nationale, dans les conditions où s'étaient faites les élections de 1902 ? L'esprit parcellaire du scrutin d'arrondissement et de clocher pouvait-il s'élargir à la conception des grandes réformes démocratiques que nous avions promises ?

Je ne veux pas comparer l'époque de la Révolution à notre époque, ni les élections d'alors aux élections d'aujourd'hui. Il y a trop de différences vraiment ! Les Etats Généraux de 1789, qui produisirent l'Assemblée Nationale Constituante, furent l'émanation, au moins pour le Tiers-Etat, d'une sorte de scrutin de liste, et la Convention aussi fut élue au scrutin de liste. Mais il est trop facile d'interpréter l'histoire à sa fantaisie : chacun la fait parler comme il veut ! Je dis seulement que depuis quinze ans notre République a été particulièrement stérile en réformes, que tous les progrès politiques et sociaux, réclamés par le parti radical, sont restés en suspens, et ces quinze années ont eu pour régime les élections uninominales d'arrondissement et de canton !

Mais il semble que plus la base de nos élections est étroite et fragile, plus nous concevons des programmes grandioses ! Dans les réunions électorales nous remuons le ciel et la terre, nous promettons la justice dans l'impôt, la liberté dans la séparation des Eglises et de l'Etat, la solidarité dans les retraites ouvrières, nous recueillons facilement les applaudissements des électeurs ; mais lorsque nous sommes ensuite réunis dans le Parlement, nous nous trouvons impuissants à réaliser nos espoirs et nos promesses.

A la dernière séance, le président de la commission du budget, M. Doumer, disait que le budget n'était pas plus avancé parce que la Chambre avait jeté l'impôt sur le revenu à travers la discussion budgétaire, et cela à la demande de M. Combes lui-même. Mais si on n'avait pas discuté l'impôt sur le revenu, ce ne sont pas les quelques séances, d'ailleurs assez stériles qu'on y a consacrées, qui auraient permis d'éviter les douzièmes provisoires.

Et je ne dis pas que ce soit la faute de la commission du budget, non, certainement, mais ce n'est pas davantage la faute du cabinet. Tous les cabinets qui ont précédé le cabinet Combes depuis quinze ans ont eu aussi leurs douzièmes provisoires. M. Doumer, dont personne ne conteste la puissance de travail et l'esprit de méthode, a réussi l'année dernière à faire voter le budget dans les délais légaux.

Mais ce fut une réussite exceptionnelle qu'on n'accomplit pas deux fois de suite dans les Chambres législatives telles qu'elles sont composées. Le régime des douzièmes provisoires a été vraiment le régime naturel et normal des Chambres élues au scrutin parcellaire, parce que tout est parcellaire, tout est fragmentaire dans ce régime !

Aujourd'hui nous sommes tellement en retard sur tous les points, que l'on ne voit pas comment un ministère quelconque pourrait faire aboutir les réformes de manière qu'elles exercent un effet salutaire avant les élections générales de 1906. Des réformes de ce caractère et de cette portée en effet, ne doivent pas être faites à la veille des élections, sous peine de laisser beaucoup de confusion dans les esprits ; mais elles doivent être réalisées au moins un an à l'avance pour que l'on ait le temps d'en apprécier les bienfaits.

Je me permets de soumettre ces observations à nos amis de la majorité et du gouvernement et, si l'on me demandait quel remède je vois à cette situation, je dirais que la réforme primordiale et la condition de toutes les autres réformes, m'a toujours paru être la réforme électorale elle-même.

HECTOR DEPASSE.

La Politique

Les meilleurs amis de la Russie, et particulièrement les admirateurs des vaillantes troupes qui défendent Port-Arthur, ne sauraient se faire désormais aucune illusion sur le sort de la forteresse.

On a voulu diminuer l'importance de la prise de la colline de 203 mètres. Il n'en est pas moins certain que c'est du haut de cette colline que les canons japonais ont pu détruire les navires russes dans le port intérieur, et rendre impossible, conséquemment, toute action navale sérieuse dans l'avenir, lorsque la flotte de la Baltique arrivera dans les mers d'Extrême-Orient.

Voici qu'aujourd'hui nous apprenons la prise d'un fort très important entraînant la chute de plusieurs autres, et que les assiégés ont été hors d'état de défendre contre l'attaque prolongée des assaillants.

C'est une nouvelle preuve de la faiblesse croissante de cette malheureuse et héroïque garnison, qui est admirée du monde entier, mais dont les forces s'épuisent à mesure que les jours passent et tandis qu'elle voit se resserrer autour d'elle le cercle de l'investissement.

L'ennemi s'approche. Il lui en coûte cher, c'est vrai, mais il s'avance avec sûreté ; sachant bien que rien ne peut lui arracher ses conquêtes, puisque l'armée de Kouropatkine est immobilisée à Moukden pour de longs mois. En dépit de la bravoure de ses défenseurs, Port-Arthur devra tomber. C'est un fait inévitable, et dans l'intérêt supérieur de l'humanité, il faut désirer que cet événement ne tarde pas trop.

Pendant ce temps, l'agitation se poursuit en Russie. La nation, qui n'était qu'un mot, semble vouloir devenir une réalité. L'empereur et ses conseillers hésitent et tergiversent, emportés qu'ils sont par une force violente. Un souffle passe là-bas, comparable à celui qui fit frissonner la vieille France, à l'heure où la Bastille allait tomber. — *G. H.*

A L'ECOLE

Les Notes secrètes

Nous n'avons pas à le dissimuler, il a fallu tout le bruit soulevé autour des fiches du Ministère de la Guerre pour que soit solutionnée dans le sens que nous n'avons cessé d'indiquer, cette question des notes secrètes dont souffrent depuis toujours les employés des Administrations de l'Etat et plus particulièrement les fonctionnaires de l'Enseignement primaire.

Certes, l'énergique campagne de protestation menée par les Amicales et les divers groupements laïques, et appuyée, disons-le à son éloge, par la grande presse républicaine n'aurait pas été perdue, et, tôt ou tard, nous en aurions recueilli les fruits. Mais d'ici là, que de résistances à vaincre, que d'hostilités sourdes à paralyser, que d'indifférence à secouer ! Et voici que les événements nous servent à souhait.

En effet, en supposant que l'amendement Semblat ne fût produit à tout autre moment, il est certain qu'il aurait eu le même sort que le projet de résolution de M. Paul Constant, déposé le 27 novembre 1903 sur le bureau de la Chambre et par lequel le Ministre de l'Instruction publique était invité à donner des instructions pour que les notes de leurs chefs soient communiquées aux membres de l'Enseignement intéressés.

Il est bon de remarquer que tant que les procédés administratifs aujourd'hui condamnés ont été utilisés vis-à-vis de modestes serviteurs livrés sans merci et aussi sans défense parce qu'isolés, au bon plaisir, au caprice ou à l'arbitraire des chefs de service, on ne s'est guère ému en haut lieu des nombreuses plaintes auxquelles donnaient lieu ces pratiques, dignes de la Monarchie ou de l'Empire. Les réactionnaires et leurs alliés les nationalistes n'ont jamais soufflé mot, eux qui se posent volontiers en redresseurs de torts et en farouches et vigilants gardiens de l'honneur et de la vertu.

Les Inspecteurs eux-mêmes se gardent bien dans les moindres actes administratifs de heurter de front des influences qui, dans les sphères gouvernementales, se manifestent aussi efficacement en faveur des protégés des cléricaux et au détriment des maîtres sincèrement dévoués à la République autant qu'à leurs fonctions.

Si quelques Inspecteurs primaires, pénétrés de l'idée de justice et animés de sentiments d'équité pour le personnel placé sous leurs ordres ont tenu à se conformer, dans une certaine mesure, aux instructions ministérielles, d'autres ont refusé carrément d'en tenir compte ; de plus, et sans encourir le moindre reproche ils ont pu déclarer publiquement, avec un cynisme déconcertant, que le secret des rapports est une garantie de leur sincérité et de l'union du personnel. Tartuffe n'aurait pas trouvé celle-là. Renchérissant là dessus, le *Temps* a le front d'écrire le plus sérieusement du monde qu'il suffit d'un instant d'attention pour s'apercevoir que la suppression des notes secrètes, loin d'être une mesure libérale, ne fera que compléter et fortifier le système de délation savamment combiné par M. le Président du Conseil.

Le grave journal affirme que les notes secrètes ne visent que le mérite professionnel et ne comportent aucune insinuation tendancieuse sur les opinions politiques et religieuses prêtées plus ou moins gratuitement aux fonctionnaires, et l'organe centre gauche ajoute sentencieusement que ces notes sont absolument légitimes et nécessaires, et qu'il n'y a aucun inconvénient à ce qu'elles ne soient pas communiquées à l'intéressé.

Le rédacteur du *Temps*, guidé par le souci de renseigner exactement ses lecteurs, n'aurait pas énoncé de telles contre-vérités s'il s'était donné, au préalable, la peine de procéder à une enquête impartiale et de consulter quelques-uns des dossiers dont il parle de la même façon que les avengles raisonnent des couleurs ; non pas des dossiers dont on aurait soigneusement expurgé les pièces les plus importantes, mais des dossiers complets tels qu'ils existent dans les bureaux des Inspections académiques, et tels que M. Chaumié pourrait les confier à un journal dont il fait son confident.

L'examen n'aurait pas besoin d'être de longue durée pour soulever chez notre rédacteur des nausées de dégoût. Il verrait tout ce qu'il est possible d'accumuler contre un petit fonctionnaire d'odieux mensonges, d'ineptes accusations, de dénonciations infâmes, il verrait s'étaler à la suspicion, la malveillance ; il se rendrait compte comment et avec quelle facilité est distillée la calomnie, est jeté le doute, est semé l'outrage ; dans cette besogne lâchement sournoise, il reconnaîtrait aisément la façon d'opérer des Basile de tout poil et de toute robe.

Et alors, le *Temps* agite à nos yeux le spectre des « délégués administratifs », individus sans surface et sans responsabilité, dit-il, qu'il qualifie de simples délateurs publics. Les instituteurs sincèrement et profondément républicains n'ont rien à redouter de ces délégués, pour deux raisons ; d'abord, parce que leurs renseignements iront à leur dossier, ils en seront partie intégrante et par conséquent seront connus de l'intéressé qui pourra ainsi répondre et se justifier ; ensuite, si, par impossible, trompant la confiance que le Gouvernement a mise en eux, ces délégués se faisaient les auxiliaires des partis de réaction, ils sauraient à qui parler. Les instituteurs sont étroitement groupés dans leurs Amicales — qui demain se changeront en Syndicats.

A côté de ces Associations mères, en quelque sorte, d'autres rayonnent ; elles s'appellent ici, le Foyer du Peuple ou le Cercle laïque d'éducation ; là, l'Emancipation ; ailleurs, l'Avenir laïque. Puis nous avons des journaux qui sont bien à nous, et dans lesquels tout un chacun peut, non pas toujours sans quelque ennui, exposer sa pensée ; puis nos Congrès où, sortant des sentiers battus de la pédagogie terre à terre, sont discutés les grandes questions d'enseignement et d'éducation ; il n'est pas jusqu'aux élections au Conseil départemental qui ne décèlent le profond travail d'émancipation qui pénètre le personnel enseignant.

Ce n'est pas tout, la presse républicaine dont nous parlons plus haut nous accueille avec sympathie en mettant ses colonnes à notre disposition pour formuler nos revendications ; nous avons enfin le plaisir de compter au sein du Parlement bon nombre d'amis et aussi d'énergiques défenseurs de nos intérêts.

Contre cette union qui fait notre force et que nous consolidérons chaque jour davantage ; contre la liberté de la parole et de la presse dont nous entendon s user — avec tact et aussi avec mesure — contre les sympathies qui nous sont acquises et que nous nous efforcerons de mériter de plus en plus, rien ne saurait prévaloir.

Le *Temps* et avec lui M. Chaumié peuvent en prendre leur parti. Les instituteurs veulent secouer le joug déshonorant sous lequel une autorité aussi injuste que brutale prétendait les tenir courber ; ils veulent que leur profession soit entourée des garanties que doit une démocratie à des éducateurs chargés de former des citoyens.

La suppression des dossiers secrets aura un grand pas de fait. Il convient d'en féliciter hautement l'homme intègre, le ferme républicain qui, sous les outrages dont l'abreuve chaque jour la réaction aux abois, poursuit avec une dignité calme et sereine son œuvre d'émancipation sociale et démocratique.

UN INSTITUTEUR.

Échos et Nouvelles

Usine de chaleur

L'Europe commencerait-elle à prendre à l'Amérique ce qu'elle a de bon ?

La ville de Dresde a maintenant son usine centrale de chaleur. Cette usine peut envoyer une vapeur chaude à domicile, jusqu'à 1.250 mètres de ses appareils.

Les habitants ne s'en plaindront pas, les habitués surtout qui ne seront plus astreintes à la corvée ennuyeuse d'allumer et d'entretenir les feux.

Concurrent du cheval

Le cheval avait déjà un concurrent redoutable dans l'automobile. Quelques sportsmen anglais viennent de lui en susciter un autre.

C'est le taureau.

Ne rien pas. Les Anglais qui se sont déjà servis du taureau comme bête de selle, affirment que le taureau est toujours même vicieux que le cheval, qu'il galoppe, trotte et marche très docilement au moindre signal que lui fait son maître à l'aide de brides attachées à un anneau d'acier qui se fixe à la cloison nasale.

Verrons-nous le taureau devenir à son tour une des plus nobles conquêtes de l'homme ?

Prenez mon ours

On se souvient que Mme Segond-Weber, la belle tragédienne que les Toulousains ont eu récemment l'occasion d'applaudir, avait, cet été, reçu en cadeau un ourson qu'elle emmena à Paris.

L'animal, en grandissant, a dû devenir quelque peu gênant. Il n'est pas facile, en effet, de posséder un ours à Paris, où les concierges n'admettent ni chiens ni perroquets dans les immeubles placés sous leur surveillance.

Aussi Mme Segond-Weber vient-elle d'offrir son ours au Jardin des Plantes, où l'animal courra désormais des jours paisibles, loin des vaines agitations de la rue.

Une main terrible

On sait que diverses prophétesses se vantent d'avoir annoncé longtemps à l'avance la mort violente de M. Syveton.

L'une d'elle a raconté à un journaliste parisien qu'elle avait prédit son veuvage à Mme Syveton dont elle a étudié la main. Et elle a ajouté :

« Du reste, la main de cette femme était terrible, on voyait que cette main appartenait à une personne qui crée une atmosphère de malheur autour d'elle. »

Comme c'est gai pour l'intéressée, cette petite confidence-là !

Le « Mot » du jour

Le secrétaire de la rédaction d'un grand journal, où « l'abondance des matières » rugue à l'état endémique, trouve toujours trop longue la *copie* de ses collaborateurs.

Aussi ne l'appelle-t-on plus que le secrétaire de la *réduction*.

AU JOUR LE JOUR

UN HOMME EMBARRASSÉ

Il y a à New-York, en ce moment, un homme fort embarrassé.

Ce garçon a trop d'argent.

Il ne sait comment l'employer !

Beaucoup de mes lecteurs voudraient bien être dans ce cas, et moi aussi, mais ça ne tire pas d'affaire le malheureux Américain de qui je suis en train de vous conter la douloureuse aventure.

Il se nomme Robertson, et c'est un jeune Colombian des plus connus.

Cet estimable particulier, étant fort riche, passe la moitié de son temps à ne rien faire, et le reste à ne pas travailler.

Sa seule occupation consiste à poursuivre avec des amis de son monde d'immenses et interminables parties de baccara, où les sommes engagées atteignent des proportions fantastiques.

C'est au point que l'autre semaine, après être resté devant le tapis vert pendant près de douze heures, l'aimable garçon sortit de son club, ayant gagné neuf millions environ.

C'est original, assurément, mais le plus curieux, c'est que le gagnant a décidé de ne plus jouer avant d'avoir dépensé ces neuf millions jusqu'au dernier sou, et il s'est fixé pour cela un délai d'un an et demi.

Il désire, en effet, dépenser 500.000 francs par mois, et cela, aux termes de son pari, uniquement en « dépenses utiles. »

Mais c'est là où notre homme est embarrassé.

Qu'est-ce que c'est qu'une dépense utile ?

Voilà ce qu'ignore absolument le riche et ciel Robertson.

Pendant son existence de joueur de baccara, il n'a jamais envisagé ce côté de la question.

Aussi ne sait-il pas comment s'y prendre pour « utiliser utilement » le demi-million mensuel que la chance du jeu a mis entre ses mains.

Cela ne l'empêche peut-être pas, à ses heures, de se mêler d'un tas de problèmes humains dont il ne connaît pas le premier mot.

Est-ce seul dans ce cas ?

RAOUL TABOSSE.

SERVICE SPÉCIAL

NOS TÉLÉGRAMMES

LE PETIT FAUST

Fin de fugue
Marguerite réintègre le foyer paternel
Parents inflexibles

Paris, 30 décembre.

Toute pimpante, ayant l'air satisfaite de sa petite escapade Mlle Marguerite Boissonneau, qui fausse compagnie à sa bonne avec la complicité d'une automobile et d'un étudiant, vient de réintégrer le domicile paternel, à Paris cette fois.

Le gaillard qui lui avait offert une machine pour le départ n'a pas cru lui rendre le même service pour le retour.

C'était prudent, du reste, car les parents ont accueilli assez mal l'enfant prodigue, prodigue de son honneur et de sa bonne renommée, et ils ont eu l'air de goûter fort peu ses explications.

Mlle Boissonneau espérait sans doute qu'en présence du fait accompli, ses parents consentiraient enfin à son mariage, avec son ravisseur, mais ceux-ci n'ont rien voulu entendre. Ils ont conduit la jeune fille auprès de M. Rieux, commissaire de police.

Le magistrat a tenté d'interroger la fugitive, mais celle-ci s'est refusée à donner le moindre renseignement sur Alexandre Henry. A son grand désespoir, et malgré ses pleurs, M. Boissonneau père, a maintenu sa plainte en détournement de mineure, déposée par lui contre le jeune étudiant en médecine, auteur de l'enlèvement.

Au théâtre, cette petite histoire se fût terminée par un mariage ; les deux amoureux espéraient qu'il en serait de même dans la réalité. Ils avaient compté sans leurs parents. La jeune enlevée va sans doute subir une surveillance plus active encore et Alexandre Henry ne risquera rien à tenir toujours une automobile sous pression.

Qui sait, au bout de deux ou trois enlèvements, les parents finiront, peut-être, par céder.

La Mort de M. Syveton

La pipe
M. Syveton empoisonné en fumant
Une lettre

Paris, 30 décembre.

Le docteur Barnay qui est, comme on sait, persuadé que son beau-frère, M. Syveton, a été empoisonné, s'est livré, paraît-il, à des recherches au sujet des effets produits sur l'organisme humain par le cyanure de potassium.

Il aurait appris ainsi qu'en arrivant dans le sang, le cyanure de potassium absorbe l'oxygène qui s'est fixé sur l'hémoglobine ; un nouveau corps se forme : l'acide cyanhydrique, infiniment plus toxique que le sel dont il procède.

De plus, en consultant différents ouvrages, le docteur Barnay a trouvé que l'acide cyanhydrique produit sur le sang des effets à peu près semblables à ceux donnés par l'oxyde de carbone ».

Le docteur Barnay se propose d'attirer, cet après-midi, l'attention de M. Bouvard sur ces particularités. Il lui remettra en même temps une lettre que lui a adressée un chimiste de Lyon, M. Badier. L'auteur de cette lettre essaie de démontrer que M Syveton a pu être empoisonné en fumant sa pipe :

Opinion de M. Brouardel

Le docteur Brouardel estime que l'instruction ne doit plus attendre d'éclaircissements nouveaux de la médecine légale :

— On n'a retrouvé dans les viscères aucun des poisons dont la recherche est possible, même dans un état de putréfaction avancée. Il ne peut plus espérer maintenant qu'on puisse, avec certitude, établir la présence d'un alcaloïde quelconque, de la morphine, par exemple.

Notre collaborateur lui ayant demandé si, à son avis, il était possible de se suicider dans les conditions indiquées par Mme Syveton :

— Je ne crois pas, a répondu M. Brouardel, qu'on puisse affirmer que c'est impossible. Mais je n'oserais pas me prononcer d'une façon plus précise.

Chez M. Barnay

Nous avons vu ce matin le docteur Barnay. Il nous a confirmé qu'il se proposait d'attirer l'attention du juge d'instruction sur un certain nombre de contradictions nouvelles qu'il a relevées dans les déclarations faites ces dernières jours par les différentes personnes nommées à propos de la mort de M. Syveton.

Le docteur Barnay est convaincu plus que jamais que son beau-père a été assassiné et il est décidé à demander au juge d'instruction l'arrestation immédiate des personnes qu'il soupçonne du crime.

A l'appui de son opinion, il communiquera à M. Bouvard la lettre qu'il a reçue d'un chimiste attaché à une importante usine de produits chimiques du département du Rhône, et dans laquelle on examine l'hypothèse de l'empoisonnement par le cyanure de potassium.

Abordant un autre sujet, le docteur Barnay proteste contre les déclarations que nous avait faites M. Potel relativement à la maladie dont avait souffert Mme Ménard à Saint-Etienne. On se souvient que M. Potel rapportait que M. Syveton, dans un but intéressé, avait prétendu que cette maladie avait été communiquée par M. Ménard à sa femme, et ajoutait que cela était faux, que la maladie en question était une simple néphrite.

Je donne un démenti formel à ces allégations, nous dit le docteur Barnay. M. et Mme Syveton sont allés à St-Etienne, appelés par Mme Ménard, tombée malade quelques jours après la consommation du mariage, dans les conditions où l'a raconté Mme de Martel.

M. et Mme Syveton commençaient par médecin que Mme Syveton m'affirme n'être point le docteur Thomas. Il paraît que, cette fois encore, sa mémoire la servait mal.

Quant à la nature de la maladie, une lettre du docteur Urbain Guinard, de Saint-Etienne, établit ce qu'elle était. Elle excluait le doute relatif à mon beau frère. Par contre, elle justifiait, vis-à-vis de M. Ménard, l'attitude que prit M. Syveton en se substituant à la mère de Mme Ménard pour une explication délicate.

Gabriel Syveton est des mots très durs et lève même la main sur M. Ménard, qui ruminait l'outrage, et conçut pour son beau-père une haine implacable.

Cette maladie se place au mois d'août. J'insiste sur la date parce que M. Ménard, pour en rejeter sur un autre la responsabilité, prétendit tout d'abord que le mal s'était déclaré en octobre.

A ce moment, il est question de divorce entre M. et Mme Ménard. C'est alors, déclare M. Ménard, qu'il songea à se suicider. Il y songeait si peu qu'il disait à plusieurs personnes : « Nous divorcerons à Paris aussitôt que j'aurai les six semaines de résidence nécessaires aux termes de la loi. »

M. Syveton et l'« Autorité »

Le *Gaulois* annonce que la veille de sa mort, c'est-à-dire deux jours avant son procès M. Gabriel Syveton s'occupait de « se procurer une nouvelle arme de combat qui lui aurait été d'un grand secours dans la lutte politique qu'il menait ».

Il avait, dit ce journal, sollicité, pour le mercredi soir 7 décembre, un rendez-vous de Mme Paul de Cassagnac, afin de lui proposer une combinaison financière dont le but aurait été d'apporter au journal l'*Autorité* une extension nouvelle, et se « faisait fort d'apporter dans la combinaison une somme de 500.000 francs. »

Ce même mercredi 7 décembre, M. Syveton aurait fait, ajoute le *Gaulois*, les déclarations suivantes à M. Bodard :

— Que je sois acquitté ou condamné, je quitterai le Parlement où il n'y a rien à faire. La seule forme utile d'une action politique est celle que peut fournir un journal populaire. L'agitation par le journal et par la réunion publique, c'est là la seule façon d'exercer une influence sur les esprits.

Si je suis acquitté, dès les premiers jours de 1905, je me consacrerai entièrement à l'organisation du journal que je vais être appelé à diriger, et si je suis condamné, j'espère bien cependant pouvoir reprendre ma place sur la brèche en mai 1905, aux élections prochaines, qui me seront occasion utile de multiplier les conférences et les réunions publiques.

Une lettre de Mme Syveton

Le docteur Barnay a communiqué à la *Patrie* le texte de la lettre suivante que Mme Syveton aurait adressée à M. Syveton père, trois jours après la mort de son mari :

Cher grand-père, je téléphone tous les jours pour avoir de vos nouvelles ; il faut avoir beaucoup de courage et d'énergie, et plus tard, quand j'aurai le cœur à sortir, nous nous consolerons en parlant de notre cher disparu.

N'attachez aucune importance aux dires des journaux, je n'en lis aucun, faites comme moi.

Rien ne pouvait tacher sa mémoire. Nous pardons tout en Gabriel.

Je vous embrasse tendrement. Votre belle-fille dévouée.

MARIE SYVETON.

Compliments à Marie (bonne de M. Syveton père).

Chez le docteur Tolmer

Un journal du matin ayant publié une interview dans laquelle le docteur Tolmer aurait dit : « Pourquoi Syveton, s'il a voulu réellement se suicider, ne s'est-il pas enfermé dans son cabinet ? » Nous avons demandé à ce témoin de nous préciser son opinion sur ce point :

— Mais je ne puis rien préciser, nous a-t-il répondu, puisque je n'ai pas tenu le propos qui m'est attribué. Je sais, qui, que le cabinet de travail de M. Syveton est resté ouvert pendant le drame.

Je pense également que M. Syveton n'a pas fermé sa porte à clef dans l'espoir qu'on viendrait au dernier moment à son secours ; et cela m'est suggéré par ce qu'a dit Mme Syveton à M. Ménard une heure avant le drame : « Il dit qu'il veut se suicider. Mais il ne le fera pas, ou il se manquera ».

Je n'ai rien dit de plus.

L'ESPIONNE DE LA COUR

En Russie
La gouvernante des enfants du Tsar
Prise sur le fait

Berlin, 30 décembre.

Le *Berliner Lokalanzeiger*, journal officieux, reçoit de Saint-Pétersbourg un télégramme signalant le renvoi de la gouvernante des enfants du Tsar, une Anglaise, accusée de s'être livrée à l'espionnage. La jeune femme en question était entrée au service impérial il y a environ neuf ans, lors de la naissance de la petite grande-duchesse Olga. Elle arrivait d'Angleterre et réussit bientôt à capter la confiance de l'impératrice, en dépit de la suspicion dans laquelle elle était tenue par le personnel russe. Or, il y a deux ans, un domestique nègre du palais lui congédié sous l'accusation d'avoir fouillé dans les papiers de l'empereur Nicolas.

Le domestique renvoyé protesta avec véhémence et désigna la gouvernante anglaise comme la véritable coupable des indiscrétions qu'on lui reprochait. On ne voulut pas ajouter foi à ses affirmations, mais la domestique redoubla de vigilance. Ces jours derniers, un des valets de pied de service remarqua que l'Anglaise se glissait dans le cabinet de travail du souverain et se mettait à fouiller dans la correspondance qui se trouvait sur le bureau. Il referma précipitamment la porte à clef et appela à l'aide.

La gouvernante fut fouillée ; on trouva sur elle des copies de documents importants. Incontinent, elle fut conduite à la frontière, escortée d'une escouade de policiers. A la cour, le désarroi dure encore. On croit que la gouvernante était à la solde de personnes importantes, intéressées à connaître les secrets d'Etat.